



Présidence

Réf : 6051/ /21-PPN

Koné, le **2 0 OCT. 2021**

COMMUNIQUÉ
de
M. PAUL NÉAOUTYINE

Au constat de l'agitation médiatique liée aux préoccupations sociales comme institutionnelles, j'estime devoir déclarer publiquement ce qui suit.

1. En soutien au 17^{ème} gouvernement collégial calédonien présidé par Louis Mapou :

- J'approuve l'organisation du dispositif sanitaire mis en place pour faire face à la propagation « autochtone » de la covid 19 et sa variante « Delta » ainsi que ses modalités de mise en œuvre dont :
 - La vaccination obligatoire et le pass sanitaire et les concertations prévues destinées à aplanir les difficultés pour permettre leur application dans les meilleures conditions possibles,
 - Les outils et mesures destinés à protéger la population en attendant l'atteinte d'un taux d'immunité collective comme les protocoles d'application de gestes barrière et de distanciation sociale, les SAS sanitaires ou le contrôle du transport international.
- Je salue aussi les adaptations de ce dispositif de confinement pour permettre :
 - L'accès à l'éducation et à l'enseignement relevant des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} degré,
 - La reprise des activités économiques, sociales et culturelles,
 - Le maintien des activités institutionnelles.

2. En tant que signataire des Accords de Matignon-Oudinot et de l'Accord de Nouméa et comme élu des groupes UNI à l'Assemblée de la province Nord et au congrès de la Nlle-Calédonie :

- Je constate le non-respect des conclusions du dernier Comité des signataires du 10 octobre 2019 ;

- Je salue l'évolution significative du vote favorable à l'accession du pays à la pleine souveraineté et ce, dans le contexte d'un retour à une situation dite « covid free » mais à l'issue du report national du 2^{ème} tour des municipales lié à la survenue de la pandémie mondiale dite covid-19 ;
- Je soutiens la demande portée auprès de l'Etat par les deux chefs des groupes politiques UNI et UC-FLNKS/Nationalistes et EO au congrès de la Nlle-Calédonie d'un report de la date de la 3^{ème} consultation fixée au 12 décembre 2021 par le décret du 30 juin 2021 ;
- J'insiste sur le fait qu'à deux mois de cette date, le contexte sanitaire non encore stabilisé dans le pays est susceptible de limiter les modalités de la bonne information des citoyens « intéressés » inscrits sur la liste électorale de consultation (LESC) ou « concernés » selon les dispositions requises par l'ONU ;
- J'interpelle à cet égard les « communicants nationaux », voire locaux, largement médiatisés qui prônent explicitement des arguties « anti-oui » ou « pro-non » et qui rompent de fait le principe de préserver sur la durée des deux accords politiques de Matignon-Oudinot et de Nouméa, le libre choix des citoyens calédoniens sur l'avenir du pays des enjeux de politique intérieure nationale et des intérêts de la puissance de tutelle qu'est le France.



Paul NEAOUTYINE
Signataire de l'Accord de Nouméa
Président de l'Assemblée de la province Nord